idex
VALORISER LES ÉNERGIES

Charte Éthique

Groupe Idex
Mars 2023

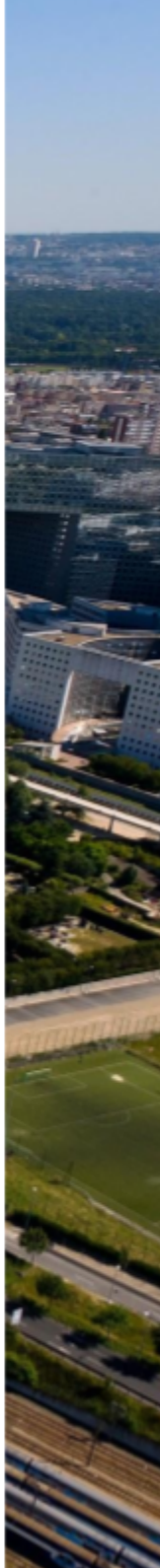

Préambule

A travers nos activités, nous entendons avoir un impact positif pour l'ensemble de nos parties prenantes et contribuer aux transformations nécessaires à une société plus durable, responsable et solidaire.

Dans le cadre de notre politique d'engagement environnemental, social et sociétal, nous nous engageons à faire preuve d'exigence en matière éthique. Cet engagement est fondamental pour offrir à nos collaborateurs un environnement de travail stimulant et inclusif, et développer des relations de confiance avec nos clients, nos fournisseurs, et, plus largement, l'ensemble de nos partenaires.

Agir dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur et des principes d'intégrité, de transparence et de respect des droits humains constitue un facteur clef de la réussite de notre projet d'entreprise.

La Charte éthique d'Idex présente les règles et principes qui doivent nous guider au quotidien. Dans l'exercice de ses fonctions, avec l'ensemble des interlocuteurs qu'il ou elle côtoie, chaque collaborateur d'Idex a la responsabilité de promouvoir, d'appliquer et de faire appliquer ces règles et principes et de rechercher aide et conseil en cas de doute sur le comportement à adopter.

La Charte éthique d'Idex est publiée sur le site Internet d'Idex et sur notre intranet. Elle est présentée à chaque nouveau collaborateur du Groupe, qui en accepte le contenu, dans le cadre de son parcours d'intégration.

Elle est complétée par :

- ☑ un code de conduite anti-corruption, qui détaille les règles applicables aux relations d'affaires ;
- ☑ une charte des achats responsables, qui détaille les engagements réciproques d'Idex et de ses fournisseurs et sous-traitants.

Benjamin Fremaux
Président d'Idex

Accorder la priorité à la santé et à la sécurité au travail

Le Groupe Idex veille que tous ses collaborateurs ou toute personne travaillant sur l'un de ses sites, disposent d'un environnement de travail sain et sécurisé.

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour atteindre cet objectif, dans le respect de la loi.

Le Groupe Idex procède à l'identification et à l'analyse systématique des principaux risques professionnels liés à ses activités. Il met en œuvre des plans d'actions concrets et ciblés afin d'anticiper et/ou de réduire au maximum les risques identifiés, et propose à ses collaborateurs les formations nécessaires à la prévention des accidents et maladies liées à l'activité professionnelle.

Offrir un environnement de travail stimulant et inclusif

Le Groupe Idex veille à valoriser tous les parcours afin que chacun s'épanouisse au travail et contribue à la performance collective.

Toutes les entités de Groupe sont mobilisées pour permettre à tous leurs collaborateurs d'avoir accès, tout au long de leur vie professionnelle à un dispositif d'information sur l'évolution de leur métier, sur les opportunités de mobilité et sur les emplois disponibles, ainsi qu'à un système de formation continue pour développer leurs compétences se préparer au mieux aux nouveaux métiers et aux nouvelles technologies.

Promouvoir la diversité et l'inclusion, lutter contre toute forme de discrimination et de harcèlement

Conscient que la diversité des profils constitue la plus grande richesse d'une entreprise, le Groupe Idex veille à valoriser toutes les différences individuelles afin que chacune contribue à la performance collective.

Nous luttons avec la plus grande fermeté contre toute forme de discrimination, et notamment celles qui auraient pour fondement le sexe de l'individu, son origine, sa religion ou ses croyances, son apparence, son orientation sexuelle, son âge, sa culture ou encore un quelconque handicap. Nous veillons à l'égalité des chances et à ce qu'aucun salarié, candidat, client ou autre partenaire commercial ne fasse l'objet d'un traitement moins favorable pour l'une quelconque des raisons susmentionnées.

Nous prenons toutes les dispositions nécessaires pour assurer la prévention de toute forme de harcèlement moral ou sexuel et appliquer les sanctions adaptées en cas de survenance. Est strictement interdit tout agissement ayant pour effet une dégradation des conditions de travail d'un salarié susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ainsi que tout agissement de harcèlement dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle.

Tout comportement assimilable à du harcèlement constitue une faute, susceptible de poursuites judiciaires, et fera l'objet d'actions appropriées.

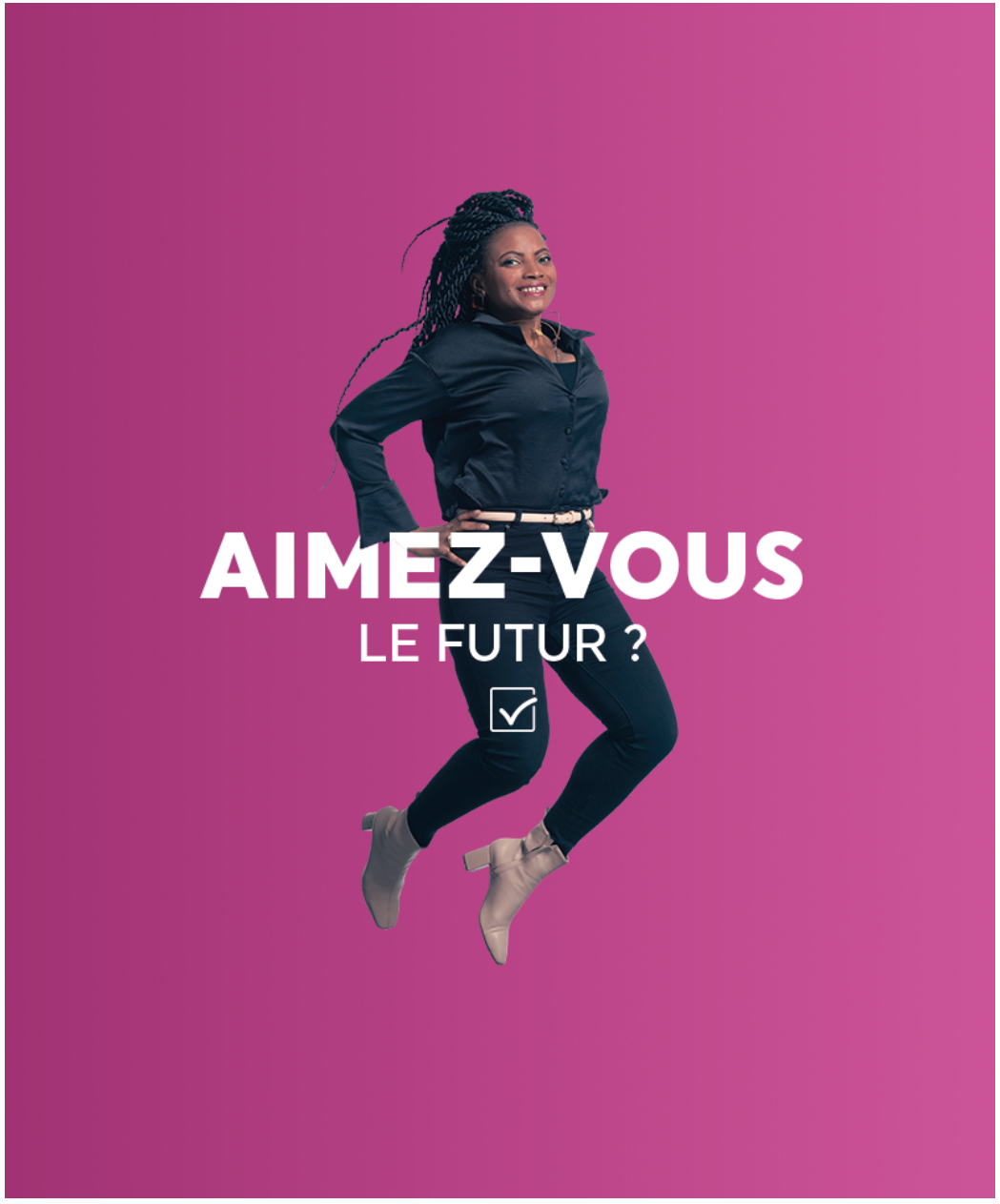

Une communication maîtrisée et responsable

Le Groupe Idex est soucieux de son image et de sa réputation. La politique de communication du Groupe Idex est maîtrisée et organisée afin d'assurer la diffusion d'informations, en respectant des impératifs de transparence, de fiabilité et de sincérité.

Chaque collaborateur doit veiller à la qualité et à la précision des informations qu'il transmet en interne dans le Groupe Idex et est soumis à un devoir de discrétion et de loyauté. Il doit s'exprimer avec réserve et discernement, quel que soit le cadre et le support de ses échanges.
Toute divulgation d'information confidentielle pouvant nuire aux intérêts du Groupe Idex constitue une faute, susceptible de poursuites judiciaires et fera l'objet d'actions appropriées.

Par ailleurs, le Groupe Idex collecte, traite et utilise les données personnelles relatives à ses collaborateurs dans un but strictement professionnel et afin de servir les activités du Groupe.

Le Groupe s'engage ainsi à respecter l'ensemble des obligations réglementaires qui lui sont applicables en matière de collecte, de traitement et d'utilisation des données personnelles individuelles avec pour objectif premier le respect et la protection de la vie privée de ses collaborateurs.

Faire preuve d'exigence en matière éthique

Quelle que soit la situation à laquelle il doit faire face, chaque collaborateur a le devoir de respecter le cadre légal international, européen, national et local qui s'impose aux activités exercées par le Groupe Idex.

L'éthique prônée par le Groupe Idex, la défense de ses intérêts, le durcissement des sanctions administratives, civiles et pénales, ainsi que l'implication grandissante de ses parties prenantes, nécessitent une extrême rigueur en la matière.

La défense des biens de l'entreprise

Aucun collaborateur ne peut s'approprier, pour son utilisation personnelle ou celle d'un tiers, un actif quelconque appartenant au Groupe Idex.

Chaque collaborateur doit veiller à l'usage approprié des ressources du Groupe Idex et à la préservation de ses actifs ; ainsi, il doit utiliser les moyens mis à sa disposition pour le bon exercice de sa mission dans le respect de l'intérêt du Groupe Idex et des règles applicables.

La prévention du conflit d'intérêts

Chaque collaborateur a le devoir d'adopter, en toute circonstance, un comportement loyal à l'égard du Groupe Idex et d'éviter toute situation qui le placerait dans une situation de conflit d'intérêts.

Un conflit d'intérêts est susceptible d'apparaître dès lors que des intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, avec la capacité à exercer les fonctions dans l'intérêt du Groupe Idex.

La lutte contre la corruption

Le Groupe Idex proscrit toute forme de corruption active ou passive, publique ou privée, dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Tout collaborateur doit refuser un quelconque avantage venant d'une personne entretenant une relation d'affaires avec le Groupe Idex.

Plus particulièrement, la négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption, de trafic d'influence ou de favoritisme.

Chaque collaborateur a le devoir d'éviter toute situation susceptible de le placer dans une situation dont pourrait découler un acte ou une tentative de corruption.

Les invitations et cadeaux ne sont autorisés que dans le strict respect du Code de Conduite du Groupe.

Les gestes commerciaux, non prohibés par la loi, offerts ou reçus de clients, de fournisseurs et autres partenaires, doivent s'inscrire dans des relations d'affaires adéquates et ne doivent pas influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale.

L'encadrement des apporteurs d'affaires et des actions de sponsoring et mécénat

Le Groupe Idex ne peut avoir recours à des intermédiaires, des agents commerciaux, des consultants ou encore des apporteurs d'affaires que dans la mesure où ceux-ci sont susceptibles de fournir une prestation légale, utile et fondée sur une expertise professionnelle spécifique.

Par ailleurs, le Groupe participe à la dynamique des territoires en sponsorisant différents évènements mais veille particulièrement à ce que ces actions demeurent parfaitement encadrées.

Le Groupe Idex ne contribue pas au financement des partis ou des personnels politiques.

☑ L'interdiction des ententes

Le Groupe Idex accorde une importance toute particulière au respect des règles du droit de la concurrence.

Ainsi, sont strictement prohibés tous les comportements susceptibles de nuire au libre jeu de la concurrence, et plus particulièrement les ententes illicites, les abus de position dominante ou encore, l'exploitation abusive d'une situation de dépendance économique.

Ces différents sujets sont explicités dans le Code de Conduite (insérer le lien) et le Groupe Idex propose régulièrement des formations permettant aux collaborateurs d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions.

Par ailleurs, une procédure d'alerte est à leur disposition.

Des achats responsables

La politique d'achat du Groupe Idex doit s'appuyer sur des évaluations objectives de prix, de qualité et de capacité professionnelle.

Le Groupe Idex souhaite instaurer et maintenir des relations de confiance avec l'ensemble de ses fournisseurs et prestataires. Ceux-ci doivent être traités équitablement quelle que soit la nature de leur prestation.

Le Groupe Idex attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent l'ensemble de la réglementation qui leur est applicable et qu'ils partagent ses valeurs dans la conduite de leurs affaires, plus particulièrement en matière de lutte contre la corruption, de concurrence loyale, de conflits d'intérêts, de confidentialité, de conditions de travail et d'engagement environnemental.

Il est demandé aux fournisseurs d'adhérer à la Charte Achats Responsables du groupe Idex.

Être un acteur engagé du développement durable

L'esprit citoyen du Groupe Idex, ainsi que la nature de ses activités, lui imposent un engagement fort en faveur de l'environnement.

Réduire constamment l'impact de ses activités est une priorité absolue pour le Groupe Idex qui s'inscrit dans une approche de précaution face aux problématiques environnementales, de développement d'initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et une diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

La construction des ouvrages en matière d'énergie et de traitement des déchets, ainsi que leur exploitation, nécessitent une vigilance quotidienne, dans un souci d'amélioration environnementale continue que le Groupe Idex entend s'appliquer.

L'atteinte des meilleurs standards environnementaux en matière de préservation des ressources naturelles, de consommations énergétiques, de gestion des déchets et de protection de la biodiversité sont au cœur de la politique de développement du Groupe Idex.

Le Groupe Idex s'est activement engagé dans un processus de management, de certification et de reporting environnemental qui lui permet de quantifier précisément ses impacts et d'initier, si nécessaire, les actions correctives opportunes.

En outre, le Groupe Idex a progressivement mis en place un panel de formations qui permet à l'ensemble de ses collaborateurs d'avoir accès à

l'information nécessaire pour œuvrer dans le sens des objectifs fixés en la matière.